

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 17 décembre 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGÉAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Était absent et représenté Monsieur :

Gérard BRAMOULLÉ représenté par Sophie JOISSAINS.

Étaient absentes et excusées Mesdames :

Emmanuelle CHARAFE - Maryse JOISSAINS MASINI.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM 001-9046/20/BM

■ Approbation d'un Accord de Partenariat avec l'ADEME relatif au développement d'une stratégie conjointe en matière de transition énergétique et écologique sur la période 2021-2023

MET 20/16914/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'ADEME et la Métropole Aix-Marseille-Provence travaillent conjointement, depuis de nombreuses années, pour renforcer et accompagner les politiques en faveur de la transition énergétique, du développement des énergies renouvelables, d'une mobilité durable, de la réduction et du tri des déchets ménagers et de l'économie circulaire.

Depuis 2016, 136 opérations de la Métropole Aix-Marseille-Provence ont été aidées par l'ADEME pour un montant de 16 millions d'euros, sur un coût total de plus de 75 millions d'euros de projets.

Plusieurs dynamiques transversales de coopération sont identifiées :

- Les approches territoriales sur des zones/milieus spécifiques : littoral, massif naturel, péri urbain, urbain ; urbain dense.
- L'adaptation au changement climatique dans le contexte méditerranéen.

Aussi, pour renforcer cette coopération et accompagner, par des moyens technique et financier le territoire, l'ADEME propose à la Métropole l'engagement dans un accord partenarial pluriannuel afin de développer une stratégie conjointe en matière de transition énergétique et écologique sur la période 2021-2023.

Ainsi, il est proposé une convention avec l'ADEME matérialisant cet accord partenarial. Cette convention définit les domaines de compétences et les actions pour lesquelles les deux parties entendent renforcer leur coopération. Elle détermine également les modalités de suivi et de gouvernance de ce partenariat.

Signé le 17 Décembre 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 29 décembre 2020

Cet accord annonce un nouvel élan dans la politique Climat Air Energie de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour entraîner une dynamique sur l'ensemble du territoire. Il s'agit de renforcer la cohérence dans la mise en œuvre des différentes politiques publiques sur le territoire, d'apporter de la lisibilité à l'ensemble des acteurs et d'engager des actions innovantes.

C'est pourquoi cet accord porte à la fois sur la généralisation, la consolidation des bonnes pratiques et le développement de projets nouveaux et précurseurs, sur des opérations pilotes innovantes ainsi que des démarches territoriales intégrées. Au cours des trois ans, ce document cadre sera complété par des conventions d'application plus précises qui fixeront les modalités financières et opérationnelles liées aux projets du territoire, notamment, un ou plusieurs contrats d'objectifs seront mis en place. Cet accord a aussi pour ambition de rechercher des effets levier en mobilisant des financements d'autres partenaires. Les actions de coopération se déclineront dans trois grands domaines pour répondre à différents objectifs :

- La transition énergétique et la résilience du territoire.
- Les déchets et l'économie circulaire.
- Les énergies renouvelables thermiques et les réseaux associés.

Une attention particulière sera portée dans le cadre du partenariat aux approches transversales à différentes thématiques, notamment climat-air-énergie avec le Plan Climat-Air-Energie métropolitain, et à leur rôle dans le renforcement des stratégies énergétiques et écologiques territoriales. Les actions et coopérations décrites par le présent accord cadre pourront donner lieu à la mise en place de contrats d'objectifs (COT) suivant :

- Contrat d'objectif développement des énergies renouvelables thermiques & des réseaux associés (COT ENR&R).
- Contrat d'objectif de territoire énergie/climat et déchets/économie circulaire.

La Métropole, par cet accord, vise la coordination et la signature de 2 Contrats d'objectifs territoriaux au premier trimestre 2021. Ces contrats devraient pouvoir abonder le budget de la métropole par des subventions correspondantes à des projets éligibles pour un total de l'ordre de 800 K € sur 3 ans.

Le suivi de l'exécution de cet accord partenarial se déroulera au sein d'un comité stratégique réunissant, une fois par an, les élus et les représentants des services de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de l'ADEME, des représentants des autres financeurs (la Caisse des Dépôts et Consignations et notamment la Banque des Territoires, la Banque Publique d'Investissement, la Région Provence-Alpes Côte d'Azur), des représentants des services de l'Etat (DREAL, DIRECCTE, DDT(M)...) et des organisations partenaires de la Métropole.

Il sera assisté d'un comité opérationnel composé de l'ADEME et de la Métropole Aix-Marseille-Provence réunissant au moins un référent par thématique climat-transition énergétique, déchets, mobilité, économie, énergie renouvelable, et par structure. Le comité se réunit au moins deux fois par an.

Le comité opérationnel réalise le bilan technique et financier annuel du projet, il suit l'avancée des grandes opérations structurantes et prépare les opérations à venir. Il propose également au comité stratégique des priorités en N+1.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Signé le 17 Décembre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 29 décembre 2020

- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération du Conseil métropolitain ENV-001-6815/19/CM du 26 septembre 2019 approuvant le Projet de Plan Climat Air Énergie métropolitain.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que dans le cadre des relations entre l'ADEME et la Métropole, il conviendrait de renforcer la coopération et développer une stratégie conjointe en matière de transition énergétique et écologique sur la période 2021-2023.
- Qu'il convient, dès lors, de conclure une convention de partenariat la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'accord partenarial, ci-annexé, conclu avec l'ADEME visant à développer une stratégie conjointe en matière de transition énergétique et écologique sur la période 2021-2023.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Commande publique,
Transition écologique et énergétique,
Aménagement, SCOT et planification

Pascal MONTECOT